

Métier de la Truelle		
Secteur	Articles	Demande des employeurs
IC/I	Sections 20	Revoir le concept des taux horaires afin d'établir deux plages horaires et abolir les primes concernées.
IC/I	Section 20	Permettre, sur une base volontaire, la reprise des heures perdues pour cause d'intempéries durant la semaine régulière de travail.
IC/I	20.02 (Nouvel article)	Prévoir un principe d'étalement des revenus.
IC/I	Section 23	Revoir le concept de frais de déplacement.
IC/I	20.03 1)	Ajout d'une plage horaire à 5h 00.
IC/I	20.03 1) a)	Augmenter l'horaire normal de travail à 45 heures/semaine.
IC/I	1.01 9) 1.01 10) 4.02 4.03	Revoir les critères obligeant un employeur à nommer un chef d'équipe et un chef de groupe.
IC/I	24.01	Modifier la liste d'outils fournis par le travailleur.
IC/I	25.03 1)	Abolir l'article 25.03 1)
I	25.03 2) 1)	Abolir l'article 25.03 2) 1)
I	25.03 1)	Enlever l'indemnité de lavage lorsque l'employeur fournit le « Tyvek ».
IC/I	Section 22	Demande de retirer la prime spéciale cheminée industrielle, matériaux réfractaires.
IC/I	20.07 1) e) i) ii)	Abolition de l'article, retour à la règle général